

Élèves du secondaire

Les élèves du niveau secondaire qui résident sur la Rive-Sud où les services de la Société de Transport de Lévis (STLévis) sont disponibles devront utiliser ce moyen de transport pour se rendre à l'école et pour revenir à la maison).

La STLévis offre un système web dédié qui vous permettra d'obtenir des informations complètes sur les parcours des élèves (localisation de l'arrêt de bus le plus proche de votre domicile, horaires, durée du parcours etc. (ceci sera disponible vers le mois précédent la rentrée scolaire).

CARTE OPUS AVEC PHOTO

Veuillez noter que les élèves sont responsables de se procurer leur carte Opus avec photo.

Pour obtenir cette carte ou pour la renouveler, en cas d'expiration ou de perte, veuillez communiquer directement avec la **STLévis** au **418-837-2401** ou visitez le site web de la STLévis au www.stlevis.ca.

Vous pouvez également cliquer sur ce lien pour vous [inscrire en ligne](#) ou remplir leur formulaire en [PDF](#).

Si votre enfant n'a jamais pris le transport en commun pour se rendre à l'école, nous vous suggérons fortement de lui faire pratiquer le trajet qu'il devra emprunter matin et soir, et ce, à quelques reprises durant les vacances estivales. Votre enfant sera ainsi rassuré de connaître son trajet d'autobus pour son premier jour d'école.

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE LAISSEZ-PASSER MENSUELS

En janvier et en juillet, un remboursement de 100% **du coût des laissez-passer mensuels les moins dispendieux** achetés durant l'année scolaire sera accordé aux parents qui auront rempli et retourné dûment signé le formulaire de dépôt direct [ici](#).

Pour profiter de ce remboursement, il suffit de remplir et de renvoyer ce formulaire avant le **15 octobre**, à l'adresse suivante : transport@cqsb.qc.ca. Aucun remboursement ne sera effectué si les formulaires sont reçus après le dernier jour de l'année scolaire en cours.

2022-2023

QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES

- Q** Comment obtenir un laissez-passer pour la STLévis?
- A** Le laissez-passer (**Carte Opus avec photo**) est émis dans les centres de services de la STLévis. Il est rechargeable aux centres de services et aux divers points de vente, consultez le [site web](#) de la STLévis pour plus d'informations.
- Q** Mon enfant a déjà une Carte Opus avec photo émise par le Réseau de transport de la Capitale (RTC), est-ce que ce laissez-passer fonctionne avec la STLévis?
- A** Non, les services de transports en commun offerts par la STLévis et ceux du RTC ne sont pas reliés ensemble. Chaque entité requiert sa propre Carte Opus.
- Q** Mon enfant doit-il utiliser l'autobus de la STLévis? Quelles sont mes autres options?
- Ai-je le choix entre la STLévis et le transport scolaire?
- A** Si les services de la STLévis sont disponibles dans votre région, alors oui, votre enfant de niveau secondaire devra l'utiliser pour se rendre à l'école, à moins que vous ne décidiez d'utiliser un autre moyen de transport qui vous convienne mieux (votre voiture, co-voiturage, etc).
- Les autobus scolaires transportent que les élèves du secondaire résidant dans une région où le service du transport en commun n'est pas assuré par la STLévis. Veuillez consulter notre [politique de transport scolaire](#) pour les critères d'admissibilité.
- Q** Combien coûte le laissez-passer de la STLévis?
- A** Veuillez consulter le site Web de la STLévis pour connaître les prix, car ceux-ci sont susceptibles de changer au cours de l'année. Notez que le CQSB subventionne à 100% du coût des laissez-passer mensuels les moins dispendieux.
- Les parents dont les enfants du secondaire voyagent avec STLévis pour se rendre à leur école secondaire sont admissibles à ce remboursement. Vous devez remplir le formulaire de dépôt direct de STLévis sur notre site Internet.
- Les paiements sont émis deux fois par an, au cours des mois de janvier et de juillet.

2022-2023



QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES

Q Mon enfant du primaire doit-il utiliser la STLévis pour se rendre à l'école sur la Rive-Nord?

A Non, les élèves du primaire voyagent par autobus scolaire (Veuillez consulter notre [politique de transport scolaire](#) pour les critères d'admissibilité).

Q J'ai deux enfants : un de niveau primaire et un de niveau secondaire. Peuvent-ils voyager tous les deux à bord de l'autobus scolaire même si je réside dans une région desservie par la STLévis?

A Non, les élèves du primaire voyagent par autobus scolaire (Veuillez consulter notre [politique de transport scolaire](#) pour les critères d'admissibilité), tandis que les élèves de niveau secondaire voyagent avec la STLévis.

Q Où puis-je trouver les informations relatives au parcours de mon enfant avec la STLévis ?

A À partir de la mi-août, vous pourrez obtenir l'information nécessaire de la STLévis à partir de leur site dédié à la rentrée scolaire :
<https://rentreescolaire.stlevis.ca/>

Q Dois-je acheter deux laissez passer, un pour le RTC et un pour STLévis?

A Non, vous n'êtes pas obligé d'acheter deux passes, il y a une [passe Métropolitaine](#) qui permet de se déplacer sans limites sur tout le réseau de la STLévis, d'Autocar des Chutes et du RTC, incluant le traversier Lévis-Québec.

STLévis
stlevis.ca

CQSB
transport@cqsb.qc.ca | www.cqsb.qc.ca

